ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Enseignants

Question écrite n° 42432

Texte de la question

M. Rene Carpentier attire l'attention de M. le ministre de l'education nationale, de l'enseignement superieur et de la recherche sur le probleme des promotions a la hors-classe dans le corps des professeurs certifies de l'academie de Bordeaux. Une note de service annuelle indique que l'effectif des professeurs certifies presents au 1er septembre doit etre inventorie et communique au ministere pour chaque academie. Une repartition du contingent des promotions est alors effectuee proportionnellement aux effectifs academiques du 11e echelon ayant un certain nombre d'annees d'anciennete (3 ans et plus pour 1995). Or, suite a deux erreurs qui se sont glissees dans le calcul informatique de l'effectif de l'academie de Bordeaux (1 102 professeurs de 11e echelon alors qu'ils etaient 1 324 dont 114 avec 3 ans et plus d'anciennete alors qu'ils etaient en realite 351), celle-ci s'est vu attribuer 83 promotions au lieu de 245. Malgre divers courriers adressees par les syndicats concernes au rectorat et au ministere, aucune disposition ne semblerait avoir ete prise pour reparer ces erreurs, l'effectif octroye pour septembre 1996 ne comblant pas le passif de 1995. Outre le prejudice financier immediat pour les enseignants en activite, cet etat de fait lese gravement les enseignants partant ou qui sont deja partis a la retraite sans beneficier de tous leurs droits. Il lui demande, en consequence, de faire effectuer les verifications necessaires et de prendre les mesures afin que les personnels concernes recouvrent l'integralite de leurs droits.

Texte de la réponse

La repartition entre les academies des promotions de certifies pour la hors-classe est effectuee, chaque annee, en fonction de plusieurs criteres, sur la base de renseignements fournis notamment par les academies. En effet, la gestion des professeurs certifies etant largement deconcentree et les recteurs etant seuls competents notamment pour accorder les disponibilites, les services academiques sont les mieux a meme pour valider un certain nombre de donnees et preciser le nombre de retraites et autres types de departs. Il est exact qu'en 1995, les bases de calcul fournies par les services academiques de Bordeaux ont abouti a l'attribution d'un contingent de 83 promotions. Mais en 1996, l'academie de Bordeaux a beneficie d'un contingent de 316 promotions.

Données clés

Auteur : M. Carpentier René
Circonscription : - COM
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 42432
Rubrique : Enseignement secondaire : personnel
Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche
Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 26 août 1996, page 4556
Réponse publiée le : 14 octobre 1996, page 5407